

TELE-DECLARATIONS PAC 2020

Comme tous les ans, la Chambre d'Agriculture est à votre disposition pour vous accompagner dans vos télé-déclarations PAC :

DOSSIERS PAC 2020

AIDES BOVINES ABA/ABL,
VEAUX SOUS LA MÈRE
1^{ER} JANVIER → 15 MAI 2020

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN
DU CHEPTEL ALLAITANT (DOM)
1^{ER} MARS → 15 JUIN 2020

AIDES SURFACES
1^{ER} AVRIL
→ 15 MAI 2020

Vous trouverez avec votre inventaire un rappel sur les conditions pour la télé-déclaration de vos aides animales.

Attention aux périodes de détention obligatoire qui débutent dès le lendemain de votre télé-déclaration.

Notifications hors délais : quels impacts sur vos aides ABA/ABL ?

Rappels sur les délais de notifications : mouvements 7 jours (entrées/sorties) – naissances 27 jours (hors CPB : 7 jours) => **Les bovins femelles notifiés au-delà de ces délais ne sont pas éligibles à l'aide ABA.**

Exemples de non-éligibilité :

- Des génisses ou vaches déclarées achetées, plus de 7 jours après la date d'entrée, des veaux femelles déclarés nés au-delà des 27 jours et qui vêlent ou vèleront dans votre élevage seront retirés automatiquement des animaux éligibles à l'aide ABA.

Dans le document « récapitulatif éleveur » joint, si tel est votre cas, vous trouverez une liste des bovins déclarés hors délais. Utile pour comprendre une éventuelle diminution des nombres d'ABA/ABL et pour mieux orienter les génisses concernées, voir aider à choisir ses futures réformes.

Télé-déclaration calamité fourrages

La sécheresse sur fourrages a été reconnue calamité agricole par arrêté ministériel au titre de l'année 2019. Toutes les communes du département de la Nièvre ont été classées mais avec des modulations du taux de perte :

- 45% sur Morvan, Bazois, Entre Loire et Allier.
- 40% sur le Nord Ouest du département.

Les dates de télé-déclaration ne sont pas connues à la date d'impression de ce Flash d'information.

Pour plus de renseignements, contacter : l'EdE – 03 86 93 40 40 - accueil-ede@nievre.chambagri.fr

CLASS'DOC – UN ESPACE DE STOCKAGE NUMERIQUE GRATUIT

Depuis 2019, tous les éleveurs disposant d'une adresse mail, connue à l'EdE, peuvent consulter et imprimer la version électronique de leurs inventaires bovins en se connectant sur Class'Doc (<https://jpg58.umcn.fr>)

Renseigner vos
identifiants de connexion
reçus par mail (identiques
à ceux de Boviclic)

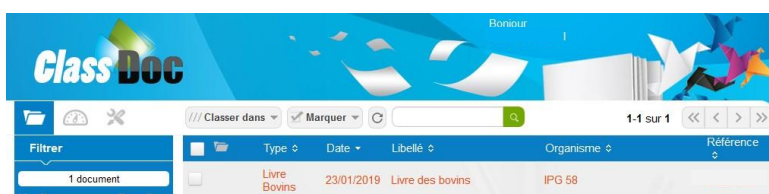
1

Cliquer sur l'icone
Class'Doc

2



3



Sélectionner le livre des bovins en
cliquant sur la ligne pour une
consultation en version PDF

Pour plus de renseignements, contacter : l'EdE – 03 86 93 40 40 - accueil-ede@nievre.chambagri.fr

OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION DE TROUPEAUX

Il existe plusieurs outils informatiques pour le suivi du cheptel bovin ayant de multiples fonctionnalités répondant au minima réglementaire :

- Gestion de l'inventaire
- Notifications des mouvements (naissances, entrées, sorties)
- Gestion des boucles
- Edition de documents administratifs (UGB, effectifs...)
- Bons d'enlèvements et factures.

Avec la possibilité de prendre des modules techniques en supplément pour :

- Le suivi de la reproduction
- La saisie des pesées
- La gestion du carnet sanitaire
- L'enregistrement des données économiques
- La récupération des informations des Contrôles de Performances et des IA.

Pour plus de renseignements, contacter : l'EdE – 03 86 93 40 40 - accueil-ede@nievre.chambagri.fr

PCAE : Plan d'Accompagnement et d'Adaptation des Exploitations Agricoles

Rappel : Il existe des aides pour la construction et l'aménagement des bâtiments d'élevage (sous conditions)

Pour être éligible, il faut cumuler un minimum de 30 points selon une grille de sélection avec des critères définis au niveau régional.

Pour 2020, il devrait y avoir 2 appels à projet :

- Le premier sur les mois de **mars-avril**.
- Le second sur les mois de **juin-juillet**.

Toutes les modalités exactes ne sont pas encore connues, mais il semblerait qu'elles soient très proches de ce qu'il s'est pratiqué en 2019.

Rappel : pour être éligible un dossier doit être déposé COMPLET en DDT.

D'autre part, 2020 sera la dernière année d'aides bâtiments telles que nous les connaissons depuis 2015. Pour l'année 2021 et les années suivantes, nous ne sommes pas en mesure de vous informer si les aides bâtiments seront reconduites ni sous quelles conditions.

Pour plus de renseignements, contacter :

Perrine RAVERAT – 03 86 93 40 52 ou 06 31 14 61 82 - perrine.raverat@nievre.chambagri.fr

EQUARRISSAGE

Pour vos animaux morts, les demandes d'enlèvement peuvent se faire par différents canaux :

- Si vous êtes équipés de BOVICLIC, quand vous notifiez un animal mort, vous accédez directement au portail équarrissage pour la demande d'enlèvement (coût inclus dans votre cotisation IPG)
- Par internet à l'adresse : www.agranet.fr (0,28 € / connexion)
- Par téléphone : SECANIM : 08 91 70 01 02 (0,225 € / mn)

Pour vos bordereaux d'enlèvement désormais dématérialisés, vous trouverez la marche à suivre sur le site <http://espace-client.saria.fr>

Attention ! si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations, vous vous exposez à une facturation directe de la prestation par l'équarrisseur à un tarif non négocié. L'EdE ne collecte la CIE Equarrissage qu'à titre transitoire et reverse les fonds collectés dans leur intégralité à l'association ATM (Animaux Trouvés Morts).

Toutes les factures impayées au 15 décembre de chaque année sont transmises à l'ATM qui facture ensuite directement les éleveurs.

STATISTIQUES BOVINES FERME NIEVRE

Tous les mois les statistiques bovines sont actualisées sur le département, vous pouvez les consulter sur le site internet de la Chambre d'Agriculture

<https://bfc.chambres-agriculture.fr/nievre> Onglet EdE - Bovins

PROPHYLAXIE BVD

Un Arrêté Ministériel paru cet été encadre la mise en place de la prophylaxie BVD : le dépistage des veaux à la naissance devra être mis en œuvre chez tous les éleveurs à partir d'août 2020.

Techniquement, les veaux seront munis dès la naissance d'une boucle à double usage : identification et prélèvement de cartilage auriculaire. Le prélèvement de cartilage contenu dans le dispositif prévu dans la boucle est ensuite envoyé au laboratoire pour une analyse BVD afin de connaître le statut du veau : IPI ou non IPI. Du statut de l'animal découle un statut pour sa mère.

Dans la Nièvre, 100 éleveurs volontaires vont le mettre en place dès cet hiver. Pour ces élevages en test, le GDS 58 prend en charge cette année le surcoût de la boucle préleveuse, le coût de la pince et les frais d'envoi des prélèvements au Laboratoire d'Analyses. Le coût de l'analyse est quant à lui à la charge des éleveurs à hauteur de 5,60€ par veau pour la campagne 2019/2020.

Le GDS 58 accompagne techniquement les éleveurs dans la mise en place du dépistage et de l'assainissement en cas de résultat positif. Une réflexion est engagée sur l'aide financière à apporter lors des plans d'assainissements des cheptels touchés.

Parallèlement à ce nouveau plan d'éradication de la BVD, il est conseillé de contrôler toutes vos introductions. Les élevages vaccinant leur cheptel reproducteur vis-à-vis de la BVD sont encouragés à poursuivre cette vaccination. Les cheptels ne vaccinant pas, et qui ne connaissent pas le statut de leur cheptel, sont invités à en parler à leur vétérinaire ou à prendre contact avec Valérie SALOMÉ au GDS 58.

Le **GDS qui assure l'organisation et la mise en place de cette réglementation** par délégation de l'Etat, vous invite à 14h15 à une présentation détaillée des mesures les :

- Jeudi 23 janvier 2020 à **LUZY** – salle de réunion de la Mairie, RC
- Lundi 27 janvier 2020 à **DONZY** – petite salle des fêtes
- Mardi 28 janvier 2020 à **CHATILLON EN BAZOIS** – salle ancienne cantine
- Jeudi 30 janvier 2020 à **MOULINS ENGILBERT** – salle polyvalente
- Lundi 3 février 2020 à **DECIZE** – salle Denfert Rochereau
- Mardi 4 février 2020 à **CORBIGNY** – dans les locaux de la Sicagemac
- Jeudi 6 février 2020 à **SERMOISE** – salle de réunion du GDS 58



Contact : Valérie SALOMÉ : 03 86 90 18 90

2020 : LA LISTE DES NOMS EN R

La liste des noms en 'R' est disponible sur le site internet de la Chambre d'Agriculture : <https://bfc.chambres-agriculture.fr/nievre> Onglet EdE - Bovins

PORTES OUVERTES 2020

Sécuriser son système fourrager face au changement climatique

- 1 porte ouverte – Mars

Améliorer ses conditions de travail en élevage laitier

- 1 porte ouverte en caprins – Avril
- 1 porte ouverte en bovins lait – Avril

Fonctionnalités et ergonomie de plusieurs modèles de bergeries

- 2 portes ouvertes – Avril/Mai

Un éleveur herbager en agriculture biologique depuis 20 ans vous présente son économie

- 1 porte ouverte – Juin

Renouveler et entretenir ses prairies permanentes

- 1 porte ouverte – Septembre

Raisonner son plan d'accouplement en IA et en monte naturelle

- 1 porte ouverte – Octobre/Novembre

Réduire sa consommation de paille litière par l'aménagement de son bâtiment ou l'utilisation de bois plaquette

- 2 portes ouvertes – Novembre/Décembre



Intitulé de la formation

CONDUITE DES BOVINS

- Sécuriser la reproduction en bâtiments – 13 et 20 novembre – Christophe DAGOUNEAU
- Choisir un taureau en monte naturelle ou en IA – 15 avril – Christophe DAGOUNEAU
- Approfondir la gestion technico-économique du troupeau allaitant – Avril – Frédérique MARCEAU
- Sécuriser l'engraissement des bovins – Octobre – Perrine RAVERAT
- Produire des animaux de qualité – Avril – Perrine RAVERAT
- Evaluer et sélectionner les animaux reproducteurs en Charolais – Avril – Mai – Marion PERRAUDIN
- La génomique : un outil pour améliorer la génétique dans son élevage – 14 octobre – Léa LAPOSTOLLE
- Manipuler et contenir un bovin – 28 avril – Perrine RAVERAT
- Réussir son bâtiment photovoltaïque – 9 et 16 avril – Perrine RAVERAT

CONDUITE DES OVINS-CAPRINS

- Connaître et lutter contre les parasites des ovins et caprins – 6 novembre - Christophe RAINON
- Limiter les pertes sur agneaux et chevreaux – 5 novembre – Christophe RAINON
- Comparer sa marge brute pour améliorer ses résultats – 10 décembre – Christophe RAINON
- Intégrer un chien de protection dans un troupeau – 10 septembre – Christophe RAINON
- Dresser et utiliser son chien de troupeau (initiation) – 15 avril – 13 mai – Christophe RAINON
- Dresser et utiliser son chien de troupeau (perfectionnement) – 16 avril – 12 mai – 17 sept. – 13 oct. - Christophe RAINON

PRODUCTION D'HERBE

- Je me lance dans le pâturage tournant – 12 mars – Charles DUVIGNAUD
- Sécuriser son système fourrager face aux aléas climatiques – 19 mars – Charles DUVIGNAUD

METHODES ALTERNATIVES EN ELEVAGE

- Initiation à l'homéopathie – 5 et 6 octobre – Laurence EVERS
- Perfectionnement à l'homéopathie – 1^{er} niveau – 7 octobre – Laurence EVERS
- Les bases de la santé animale et utilisation des plantes – Avril – Laurence EVERS
- Alimentation des ruminants avec la méthode Obsalim® - 22 et 29 septembre – Laurence EVERS
- Alimentation et fourrages (perfectionnement) Obsalim® - 30 septembre – Laurence EVERS
- Alimentation minérale des ruminants – 23 septembre – Laurence EVERS
- Pratiques de médecine manuelle en élevage bovins (initiation) – octobre – Christophe RAINON
- Pratiques de médecine manuelle en élevage bovins (perfectionnement) – octobre - Christophe RAINON
- Initiation aux médecines manuelles en élevage en ovin et caprin – 5 et 14 mai – Christophe RAINON
- Soigner les animaux avec le test musculaire (Kinésiologie animale) – 21,22 sept. - 5,6 oct. - Christophe RAINON
- Santé par le toucher (Kinésiologie animale) perfectionnement – 20,21 avril – 11,12 mai - Christophe RAINON

Retrouvez nos offres de formations sur le site internet : <http://bfc.chambres-agriculture.fr/>

L'EdE à votre service

Ce document vous présente un certain nombre d'informations dans ses grandes lignes et n'est pas exhaustif. Pour plus de précisions, consultez notre site internet <https://bfc.chambres-agriculture.fr/nievre> ou contactez l'EdE
Tél. : 03 86 93 40 40
Mail : accueil-ede@chambagri.fr

Bonne Année 2020